académie
Montpellier
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pyrénées-Orientales
éducation
nationale

COMPTE RENDU DU
COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
du 22 NOVEMBRE 2013 à 14H30

Participaient à la séance :

Membres titulaires représentant l'administration :
- **Monsieur ROUQUETTE**, Directeur académique des services de l'Education Nationale des Pyrénées-Orientales, Président
- **Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales

Membres titulaires représentant les personnels :
- **Monsieur GONZALEZ**, FSU
- **Madame LIEVREMONT**, FSU, excusée, remplacée par **Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCTD
- **Madame FELTZ**, FSU
- **Monsieur LEMAITRE**, FSU, excusé, remplacé par **Monsieur LATOUR**,
- **Monsieur GIMENEZ**, FSU
- **Monsieur VIRAMA**, UNSA

Membres suppléants représentant les personnels:
- **Madame HERNANDEZ**, FSU
- **Madame TRAZIC**, FSU
- **Monsieur MELWIG**, UNSA

Présents en tant qu'experts :
- **Monsieur BERGERON**, conseiller de prévention académique, Rectorat de Montpellier
- **Monsieur ROMANI**, Chef SEM, conseiller de prévention départemental

ORDRE DU JOUR :

1. Modification secrétariat CHSCTD
2. Moyens accordés aux membres du CHSCTD
3. Situation du lycée Arago à Perpignan
4. Calendrier des visites et préparation de la 1ère visite de l'année 2013-2014
5. Suivi de la visite de l'école J. Barre
6. Saisines du CHSCTD
7. Assistants de prévention 2nd degré
8. Programme de prévention 2013-2014
9. Questions diverses

Monsieur le DASEN ouvre la séance à 14h35 et présente l'ordre du jour.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, demande aux membres de voter le compte-rendu du CHSCTD du 25/06/2013. Celui-ci est voté à l'unanimité.

Monsieur VIBERT-GUIGUE, FSU, tient à remarquer que le circuit des PV des CHSCTD est un peu long et suggère que les délais de transmission soient raccourcis. Il rappelle que lors de l'audience récente avec M. le DASEN, il avait été exposé que le Ministère ayant enfin reconnu la nécessité de dégager du temps pour les membres et les secrétaires de CHSCT, il convenait aussi d'en tenir compte dans la charge de travail des personnels administratifs qui suivent ce dossier.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, répond que les postes administratifs de la DSDEN sont chargés et que des modifications ont été faites dans les dossiers des agents depuis la rentrée 2013, dans le but de pouvoir accorder plus de temps à ce dossier.

1. Modification secrétariat CHSCTD

Monsieur VIBERT-GUIGUE, secrétaire du CHSCTD, présente sa démission en tant que secrétaire du CHSCTD des PO, et celle de Mme Feltz en tant que suppléante au secrétaire du CHSCTD des PO (démissions ci-jointes). Il propose au nom de la FSU, M. Gonzalez en tant que secrétaire du CHSCTD et M. Gimenez en tant que suppléant.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, demande à l'assemblée de voter sur ces candidatures, les résultats sont les suivants :
POUR : 6 votes - 5 FSU, 1 UNSA
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

2. Moyens accordés aux membres CHSCTD

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, précise que les moyens accordés aux membres du CHSCTD ont été présentés au niveau académique en CHSCTA.

Monsieur BERGERON, conseiller de prévention, explique que les moyens ont été communiqués le 25/07/2013 et établis en fonction des effectifs de personnels gérés. Dans les Pyrénées-Orientales, chaque membre bénéficierait de 11 jours de décharge par an et le secrétaire de 14 jours. Le secrétaire du CHSCTD des PO aura 1 jour par semaine de décharge, ce qui correspond, en fonction du travail effectué (CPE, dans le cas du nouveau secrétaire) à 43 jours de décharge par an. Ce qui fait que FSU a un crédit de 70 jours à attribuer aux neuf autres membres (titulaires et suppléants confondus), donc une moyenne de 8 jours par an. Le jour de décharge doit être le même pour le secrétaire, son suppléant et les membres, pour pouvoir organiser des visites ce jour-là.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, complète que cette synchronisation serait souhaitable aussi pour que les élèves du primaire ne se retrouvent pas avec 3 maîtres différents par semaine.

Monsieur LATOUR, FSU, demande si les chefs d'établissement seront informés de ces jours de décharge.

Monsieur le DASEN répond par que bien évidemment le supérieur hiérarchique est au courant en cas de décharge autorisée.

Monsieur GONZALEZ, Secrétaire CHSCTD, annonce que sa journée de décharge sera le jeudi.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, remarque que le jour de décharge communiqué par M. Gimenez est le mardi.

Monsieur VIBERT-GUIGUE, FSU, précise que M. Gimenez a d'autres décharges dans son service (¼ direction, ¼ syndical), ce qui offre de la souplesse pour l'activité du CHSCT, y compris les visites, même si M. Gimenez ne peut y participer certains jours.

Monsieur GONZALEZ, Secrétaire CHSCTD, demande s'il peut commencer ses permanences dès jeudi prochain.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, assure que le DASEN informera par courriel la Division des ressources humaines au rectorat, notamment Mme Chabot, ainsi que le proviseur, M. RALLO, de la nouvelle situation de M. Gonzalez. Par contre, M. Gimenez bénéficiera de sa décharge à partir du 3 décembre 2013, cela a été vu avec l'IEN. Il précise que s'il y a des difficultés, il faut appeler M. Romani ainsi que la circonscription. L'année prochaine cette décharge sera intégrée dès le début dans la décharge globale.

3. Situation du Lycée ARAGO de Perpignan

Monsieur ROMANI, conseiller de prévention départemental, explique que la DSDEN a été destinataire d'un signalement du Lycée Arago, qu'il a transmis au secrétaire du CHSCTD . Cinq situations étaient évoquées, dont deux ont déjà été résolues, d'après le gestionnaire du lycée, que M. Romani a eu au téléphone. Les trois problèmes qui restaient à régler concernaient : un escalier qui présentait un risque de glissement lié à l'absence de nez de marche, du carrelage surélevé au réfectoire et de la chute des épaufrures de la toiture de l'infirmerie. Pour le premier point, l'architecte de la Région a répondu que la pose du nez de marche sur l'escalier réputé glissant ne ferait qu'augmenter le danger. Sur le deuxième point, la Région a été saisie et le problème du carrelage est en cours de résolution.

Monsieur GONZALEZ, Secrétaire CHSCTD, précise que le Lycée ARAGO est en rénovation et qu'il y a des commissions de suivi de chantier qui se tiennent systématiquement. Il demande la date de la prochaine.

Monsieur ROMANI, conseiller de prévention départemental, répond que la DSDEN n'est pas informée de ces dates.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, considère que c'est le gestionnaire de l'EPLE qui doit suivre le chantier.

Monsieur GONZALEZ, Secrétaire CHSCTD, remarque que la Région peut être sollicitée pour régler les problèmes signalés sur un chantier.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, précise que certains problèmes surviennent justement parce qu'un chantier est en cours avec des câbles qui pendent ou des épaufrures qui glissent du toit.

Monsieur ROMANI, conseiller de prévention départemental, explique qu'en ce qui concerne la chute des épaufrures de la toiture, un périmètre de sécurité a été dressé le long du bâtiment pour éviter les accidents.

Madame FELTZ, FSU, demande comment un problème aussi grave que l'escalier n'ait pas déjà été réglé, car une enseignante y a glissé et s'est grièvement blessée.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, répond que si l'expert de la Région, l'architecte interrogé, est d'avis qu'il est mieux de ne pas mettre un nez de marche, ce n'est pas à nous de dire le contraire.

Monsieur LATOUR, FSU, considère que le problème n'est pas réglé, car l'escalier est toujours glissant et qu'il faut trouver une autre solution, comme changer le revêtement, par exemple.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, répond que le premier degré de la réponse du gestionnaire du lycée paraissait satisfaisant, et que les EPLE ont leur CH pour vérifier ce qui a été fait. Il est d'avis que la Région n'effectuera pas de travaux dans tous les escaliers d'ARAGO.

Monsieur VIBERT-GUIGUE, FSU, considère que le CHSCT départemental est encore dans une phase expérimentale et que c'est bien de traiter des problèmes qui n'étaient pas abordés avant. Dans ce cas précis, les responsables ont été informés, des réponses ont été données, le CHSCT saisi. On peut donc considérer que mis à part d'être informé des suites, le CHSCT n'a pas forcément vocation à débattre dans le détail de mesures aussi techniques.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, complète que le gestionnaire d'ARAGO a apporté les éléments de réponse, qu'il y a un conseiller de prévention qui constatera le suivi des choses et que, si un blocage ou une mauvaise volonté se manifestent, il sera utile de les remonter au CHSCTD.

Monsieur MELWIG, UNSA, observe que le gestionnaire et le proviseur ne seront pas tenus responsables si quelque chose arrive, justement parce qu'ils ont signé ce courrier.

Monsieur BERGERON, conseiller de prévention, remarque que lors de la prochaine visite à Arago, ces aspects pourront être constatés.

Monsieur LATOUR, FSU, souligne que ce qui est gênant c'est que le problème de l'escalier a été présenté comme « réglé », or c'est en cours.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, réitère sa remarque que si le cahier des charges ne prévoit pas la pose de nez de marche dans ce genre d'escalier, et que l'avis de l'architecte questionné renforce cette prescription, c'est sans doute qu'il y a une raison.

Monsieur GONZALEZ, Secrétaire CHSCTD, répond que la question posée aurait pu être : comment le danger peut-il être évité ?

Madame TRAZIC, FSU, croit que la question aurait dû être : est-ce que l'escalier est dangereux et si oui, qu'est-ce qui peut être fait ?

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, remarque que la saisie concernait un seul accident qui a eu lieu dans l'escalier d'Arago et non pas la dangerosité prouvée de cet escalier. Il est d'avis de retravailler le document pour la visite prévue à Arago.

Pour des raisons de continuité, le point abordé ensuite a été :

5. Suivi de la visite de l'école J. Barre

Monsieur ROMANI, conseiller de prévention départemental, précise qu'il a pris contact à plusieurs reprises avec les services de la mairie, et que le secrétaire du CHSCTD a été tenu au courant. Depuis le mois de juillet le rapport de visite a été envoyé aux services municipaux sans aucune réponse orale ou écrite. Début octobre M. Romani les a relancé par téléphone, mais à la Mairie de Perpignan il y a plusieurs personnes responsables des écoles. Le nom de M. Dunyach a été donné à la DSDEN.

Monsieur GONZALEZ, Secrétaire CHSCTD, intervient pour dire que ce monsieur n'est pas la personne compétente.

Monsieur ROMANI, conseiller de prévention départemental, continue en présentant la réponse donnée par la Mairie aux problèmes de chauffage relevés dans le rapport de visite : elle a décidé de ne chauffer que les dortoirs de la maternelle, et dans ce sens, une climatisation réversible mobile a été installée. Le chauffage démarre entre le 15 et le 30 octobre et s'arrête entre le 15 et le 30 avril. La société Dalkia est responsable de la chaufferie, quant à l'ascenseur, il a été réparé, selon la mairie.

Monsieur VIBERT-GUIGUE, FSU, demande où en est la rencontre prévue avec Mme Beaufils, élue à la ville de Perpignan, maire adjointe à l'éducation.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, répond qu'il a rencontré des responsables de la Mairie, qui prennent conscience de la charge du dossier « hygiène et sécurité ». Ceux-ci mettront en place des changements dans leur système de gestion pour intégrer au mieux ce nouveau dossier. Dans l'évolution qui se dessine, ce serait le service de Mme Salomon qui ordonnera au service technique les interventions dans les écoles.

Madame FELTZ, FSU, exprime son mécontentement concernant des travaux qui devraient être faits et ne se font pas et est d'avis que par le canal de la Mairie les choses n'avancent pas.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, considère qu'il ne s'agit pas de mauvaise volonté de la part de la Mairie, mais qu'il y a beaucoup d'interlocuteurs, dû à une logique de gestion propre à la mairie. On est dans la démarche d'avoir un interlocuteur valable et des réponses claires.

6. Saisines du CHSCTD

Monsieur ROMANI, conseiller de prévention départemental, précise que la DSDEN s'est rapprochée du collège Jean Macé et a demandé les trois fiches du registre de signalement des dangers graves et imminents, rédigées fin juin. Le premier signalement daté du 12/06/2013 concernait une enseignante qui a été victime d'un stylo jeté par un élève : celui-ci a été exclu par la suite pour 3 jours. Le second, en date du 17/06/2013 signalait une menace verbale touchant une enseignante et proférée par la mère d'un élève, avec lequel l'enseignante avait eu une altercation précédemment. La mesure prise a été un dépôt de plainte par le principal le 18/06/2013 et l'exclusion de l'élève en conseil de discipline. Le dernier signalement, toujours du 17/06/2013, concernait une autre enseignante victime d'un jet de crayon qui lui est passé près de l'œil, l'élève a été exclus définitivement du collège. Un dernier signalement a été fait par le chef d'établissement par rapport à une intrusion dans le collège, avec des dégâts matériels.
Monsieur GONZALEZ, Secrétaire CHSCTD, demande si la DSDEN a été informée par le chef d'établissement du fait qu'il a parlé aux enseignants de ces conflits et de leur suite, le jour de la prérentrée.

Monsieur ROMANI, conseiller de prévention départemental, répond que non.

Monsieur MELWIG, UNSA, remarque qu'un conseil de discipline suivi de l'exclusion d'un élève ne passent pas inaperçus dans un établissement.

Monsieur le DASEN intervient pour préciser qu'un climat de tension et de malaise a été ressenti dans le collège lors de sa visite, et que c'est pour cette raison qu'il a demandé au principal d'abandonner pour le moment la mise en place du protocole de remplacements. Le dispositif est positif, mais il ne doit pas devenir source de conflit. Il s'engage à travailler avec l'équipe sur le projet d'établissement, qui n'a pas été voté au CA. Ce projet d'établissement comporte sept ou huit points qu'il conviendrait de mieux structurer avec par exemple « accueillir les élèves », « construire des personnalités » et « l'ouverture ». Il constate que le collège a de bons résultats au brevet.

Madame FELTZ, FSU, conclut que si un collège demande une audience au DASEN, c'est parce qu'il y a un problème.

Monsieur le DASEN dit que l'on ne peut travailler sans sérénité et qu'il reverra les enseignants de J. Macé la première quinzaine de janvier.

Monsieur GONZALEZ, Secrétaire CHSCTD, invoque le deuxième collège qui a fait l'objet d'un conflit récent : Saint Exupéry.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, remarque que le Rectorat était déjà au courant de ce conflit avant la DSDEN et que dans ce contexte, il est difficile de répondre à des questions dont on vient tout juste d'avoir les éléments de réponse.

Monsieur le DASEN précise que la situation était confuse : lui-même était au Rectorat et avait reçu des messages selon lesquels les professeurs de Saint Exupéry avaient été frappés par des élèves. Le lendemain les médias écrivaient le contraire : que c'était les élèves qui avaient été frappés par les enseignants. Madame le recteur a souhaité des explications.

Monsieur MELWIG, UNSA, est surpris de la réaction de la Police Nationale, qui avait appelé l'enseignante le vendredi des vacances de la Toussaint, tard le soir, pour la convoquer le lendemain matin, sans avocat, tandis que l'élève était accompagnée par deux avocats.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, répond que c'était probablement dans le cadre de la procédure : la police a reçu la plainte et a orienté l'enseignante vers la médecine légale. Il se dit satisfait de la gestion du conflit par Mme la principale et de sa réaction par rapport à la presse.

Monsieur MELWIG, UNSA, pense que l'Education nationale, au sens large, a bien réagi.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, précise que le cas de l'enseignante agressée avait été déjà évoqué à la rentrée : suite aux difficultés dans sa vie privée, M. Seweryn avait proposé de la reprendre au sein de l'ASH progressivement, et M. le DASEN lui avait proposé une affectation à Saint Exupéry pour lui faciliter la vie, mais suite à ce conflit, l'enseignante ne souhaite plus enseigner dans le spécialisé. Suite au courrier reçu de sa part ce matin, la DSDEN essayera de lui trouver une autre affectation.

Madame FELTZ, FSU, exprime sa conviction que les services académiques de proximité sont absolument nécessaires et que la gestion du personnel enseignant à Montpellier est trop éloignée.

Madame HERNANDEZ, FSU, tient à exprimer le fait qu'elle a beaucoup apprécié l'attitude du DASEN par rapport au juge des enfants.

Monsieur le DASEN précise qu'il pourrait opter pour la déscolarisation des enfants, mais au cas par cas ; parfois il suffit que les familles comprennent que l'école n'a pas les structures adaptées pour accueillir leur enfant. En Corse les services académiques appliquaient dans ces cas « la suspension provisoire de scolarisation ».

Madame FELTZ, FSU, explique que dans leur activité professionnelle, les enseignants ne sont pas au courant que certains élèves ont des soucis et suivent des traitements. Ils ne constatent l'existence d'un problème que suite à un incident.

Monsieur MELWIG, UNSA, invoque le cas de son collège, M. Pagnol, qui a signé une convention avec l'hôpital de Thuir ; régulièrement, des réunions de suivi sont organisées avec des assistants sociaux et tout se passe dans le respect du principe du secret professionnel.

4. Calendrier des visites et préparation de la première visite 2013-2014

Le calendrier des visites des établissements est arrêté comme suit :

- 30 janvier 2014 : collège St Exupéry à Perpignan
- 17 avril 2014 : lycée Arago à Perpignan
- 5 juin 2014 : CIO avenue Jean Giraudoux à Perpignan

Le calendrier des préparations de visite est fixé comme suit :

- 16 et 23 janvier 2014 : collège St Exupéry
- 27 mars et 10 avril 2014 : lycée Arago
- 15 et 22 mai 2014 : CIO

Le calendrier des prochains CHSCTD : 25 mars et 20 juin 2014

7. Assistants de prévention 2nd degré

La FSU souhaite que :
- tous les assistants de prévention en EPLE soient identifiés et affichés au sein de leur établissement.
- Les registres santé sécurité soient accessibles à tous les personnels des EPLE
- Des moyens de formation soient accordés pour les assistants de prévention
- La mise en œuvre des DUER soit effective

8. Programme de prévention 2013-2014

M. Bergeron annonce que la formation des membres du CHSCTD se fera en avril/mai 2014.
Des groupes de travail mis en place par le rectorat aborderont les thématiques des TMS et RPS.
Au niveau du département un groupe de travail est programmée le 16 décembre à 10h.

9. Questions diverses

Concernant la compétence la compétence du CHSCTD des PO pour l'Andorre, le MEN a été saisi par la DSDEN et une réponse devrait être apportée dans les prochaines semaines.

Une formation sur les TMS est proposée aux enseignants le 18 décembre pour les 3 circonscriptions de Perpignan. La date a été arrêtée par le formateur un mercredi et s'inscrit dans une offre de formation complémentaire facultative.

La séance est levée à 17h.

Le Président,

Michel ROUQUETTE
Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Michel ROUQUETTE

Le secrétaire du CHSCTD,

Philippe GONZALEZ

Le secrétaire de séance,

Stéphane ROMANI